Séance du Conseil municipal du 2 avril 2024

L'an 2024 et le 2 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence d'ESCURAT Elisabeth, Maire.

Présents : Mme ESCURAT Elisabeth, Maire, Mmes : AMANT Marie-Noële, DAUVILLAIRE Jacqueline, MERET Sybille, MM : CHAPUIS Joseph, CHATILLON Gilles, MARCHAND Rémi, MOREAU Benjamin

Absents : Absent(s) : M. WOZNIAK Bernard

Absents excusés : Excusé(s) : M. MOREAU Didier

Secrétaire de séance : M. CHATILLON Gilles

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité.

**ZAER**

Suite à la séance du Conseil Municipal du 22 mars dernier, le Conseil décide à l'unanimité de définir les ZAER sur la commune comme suit :

- pas de zones d'accélération d'énergies renouvelables pour l'éolien sur la commune

-les ZAER pour les énergies suivantes : la géothermie individuelle, la méthanisation et les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments seront acceptées sur tout le territoire de la commune

- les ZAER pour les panneaux photovoltaïques au sol - voir carte annexée

La commune propose une consultation de sa population sur cette décision par une contribution pour avis en mairie pendant 2 semaines. Un registre sera ouvert et à la disposition des habitants du 09/04/2024 au 19/04/2024 inclus de 14 h- 17 h.

**Achat véhicule**

Le 1er adjoint explique au Conseil Municipal les caractéristiques du véhicule qu’ils avaient sélectionné lors de la séance précédente.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’acquérir ce véhicule d’un montant de 14 521.76 €.

Il charge le 1er adjoint et le Maire de retenir le véhicule et les autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

**Tonnage du pont**

Le Maire informe le conseil des échanges avec les services du Département et dernièrement avec VNF.

Les services de la DDT, à la suite de la visite diagnostic visuel réalisé ont suggéré de limiter le tonnage du pont du bourg d'Avril / Loire à 16 tonnes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de règlementer le tonnage du pont à 16 tonnes et d'établir des dérogations pour les services suivants :

- services de secours

- services de collecte des déchets

Le Conseil autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Questions diverses**

**Lignes directives de gestion**

Le Maire soumet au Conseil le projet de délibération adressé, pour avis, au Comité social Territorial relative aux lignes directives de gestion. Cette question sera mise à l’ordre du jour du prochain Conseil.

**Plan de sauvegarde communal**

Le Maire demande aux conseillers qui serait intéressés pour la réalisation du PSC.

Un groupe de travail composé de Mesdames Escurat et Méret ainsi que Messieurs Chatillon et Moreau se réuniront en mai prochain.